

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Mametz, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Millénium sous la présidence de Monsieur Dominique LEBRUN-VANDEWALLE, maire, à la suite d'une convocation adressée par Monsieur le Maire le cinq septembre deux mille vingt. La séance a été publique.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Monsieur Julien BOUCHEZ, excusé qui a donné procuration à Madame Laurence FENES.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de dix-neuf, il a été procédé conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame POUILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à la secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Monsieur Pascal MARANGONY, directeur général des services qui assistera à la séance mais sans participer à la délibération.

---

---

**DCM2020/40 - CONVENTION DE REPARTITION ET DE REVERSEMENT AUX  
COMMUNES DE LA SUBVENTION OBTENUE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET  
« SENSIBILISATION A LA DEFIBRILLATION SUR LE PAYS DE SAINT-OMER »**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.21-13-6 et L.21-13-7 du code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019,

Vu le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 relative aux défibrillateurs automatisés externes équipant les établissements recevant du public (E.R.P.),

Vu la délibération n°D481-19 de la C.A.P.S.O. du 17 décembre 2019 relative aux modalités de répartition de la subvention de la Fondation CNP Assurances,

Considérant la nécessité de développer les actions de mutualisation entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer dans un cadre défini et partagé,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes,

Parallèlement à la mise en place du groupement de commandes pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs porté par la commune de Serques, la C.A.P.S.O. a répondu à l'appel à projet proposé par la Fondation CNP Assurances concernant le financement de défibrillateurs avec sensibilisation du public aux gestes de premiers secours dans une démarche citoyenne.

Ainsi, par courrier daté du 12 juillet 2019, la Fondation CNP Assurances informe la C.A.P.S.O. qu'elle apporte son soutien financier à hauteur de 14 800€ pour l'achat de 40 défibrillateurs, semi-automatiques ou entièrement automatiques, installés sur le territoire à condition de mener une action d'information et de sensibilisation de la population à l'utilisation du défibrillateur.

Les modalités de répartition et de versement de la subvention pour l'acquisition de défibrillateurs sont définies dans la convention jointe en annexe.

Par conséquent, pour permettre à la C.A.P.S.O. de justifier l'acquisition et l'installation des défibrillateurs à la fondation CNP Assurances, il est demandé à la commune de transmettre une copie de la facture d'achat avant le 31 août 2020. La subvention sera versée dans sa globalité à la C.A.P.S.O. pour être ensuite redistribuée aux communes selon le nombre de défibrillateurs installés par commune.

Pour rappel, toute commune n'ayant pas procédé à l'installation du ou des défibrillateur(s) avant la date butoir du 31 août 2020, ne pourra prétendre à la part de la subvention qui lui revient.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition et de reversement de la Fondation CNP Assurances obtenue pour le projet intitulé «sensibilisation à la défibrillation en Pays de Saint-Omer» entre la C.A.P.S.O. et la commune, ainsi que tout document s'y rapportant.

**DCM2020/41 - AVIS SUR PROJET D'INSTALLATION D'EOLIENNES SUR LES  
COMMUNES DE NORRENT-FONTES ET RELY**

Le conseil municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2020 ouvrant une enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de Norrent-Fontes et Rely présentée par la société Eoliennes du Mont d'Hiette,

Vu la version numérique du dossier,

Considérant qu'au regard de l'article 9 de l'arrêté préfectoral précité, qu'il est invité à donner son avis sur ce projet,

Après en avoir délibéré, se prononce de la manière suivante :

POUR : 2

CONTRE : 8

ABSTENTION : 9

**DCM2020/42 - DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE**

Le conseil municipal,

Vu la charte de partenariat sur la sécurité routière signée par le préfet, le président de l'association des maires et des présidents d'intercommunalités du Pas-de-Calais en février 2018,

Considérant que cette charte témoigne d'une volonté de lutter contre l'insécurité routière, et qu'aux termes de celle-ci il s'avère nécessaire d'inciter les intercommunalités et les communes à désigner un référent sécurité routière,

Considérant que la sécurité routière est aussi une préoccupation communale,

Vu le courrier du préfet en date du 7 juillet 2020 encourageant la désignation d'un élu en qualité de référent sécurité routière,

Après avoir fait appel à candidature,

Elit en son sein à l'unanimité, Monsieur Julien BOUCHEZ, référent sécurité routière.

## **DCM2020/43 - RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION ELECTORALE**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire rappelant le rôle de la commission électorale, et la nécessité de devoir procéder au renouvellement de ses membres, à savoir un délégué représentant le conseil municipal, et la proposition de trois noms parmi lesquels un sera désigné par l'autorité préfectoral en qualité de délégué de l'administration,

Considérant la consultation de Monsieur le maire pour procéder à ce renouvellement,

Désigne délégué de la commune : Monsieur Louis LALOUX, et propose les noms, sous réserve de leur recevabilité, pour la fonction de délégué de l'administration de : Monsieur Henri DECOBERT, Monsieur Michel REANT, et Monsieur Brice DANEL.

## **DCM2020/44 - REFLEXION SUR LA FUTURE AFFECTATION OU DESTINATION DU LOCAL SIS SUR LA PARCELLE REFERENCEE AU CADASTRE B 743**

L'adjoint au maire, Philippe MACHEN,

Vu sa décision de procéder à l'acquisition du bâtiment situé sur la parcelle référencée au cadastre B 743 (DCM2020/30),

Demande au conseil de bien vouloir de bien vouloir se positionner sur la future utilisation du bâtiment : commerce, activité de service....

Après en avoir délibéré, le conseil décide de privilégier d'abord l'installation d'un commerce et à défaut une activité de services.

## **DCM2020/45 - DEMANDE D'EMPLACEMENT ET D'INSTALLATION D'UN COMMERCE AMBULANT**

Le maire, donne lecture aux membres de l'assemblée d'une lettre reçue de Monsieur Tony LEGRAIN demandant la possibilité d'installer sur la commune un commerce ambulant de vente principalement de pâtisseries, et sollicitant une aide de la commune,

Monsieur le maire informe le conseil l'avoir reçu et que pour éviter toute gêne du commerce local, son installation serait programmée les mardis, et précise que Monsieur LEGRAIN suite à un licenciement a décidé de reprendre cette activité, ce qui constitue un risque et un investissement personnel.

Le conseil municipal, considérant que son activité aurait lieu le mardi, et constituerait une moindre gêne pour l'activité commerciale présente sur le territoire communal, décide d'émettre un avis favorable à son installation de son activité, et pour l'aider décide de l'exonérer de droit de place pendant les douze premiers mois.

**DCM2020/46 - CONVENTION PORTANT SUR LES MODALITES DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER AU SERVICE DE TRANSPORTS SCOLAIRES ORGANISE PAR LA COMMUNE DE MAMETZ EN VUE D'ASSURER LA DESSERTE DE L'ECOLE COMMUNALE**

Le Conseil Municipal,

Vu le budget communal,

Vu la délibération du 9 juin 2017 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer concernant le transfert de la compétence transport,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer dispose de la compétence pour l'organisation des transports urbains sur son périmètre,

Considérant que la Commune souhaite maintenir sur son territoire la desserte de l'école,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer du 23 juillet 2020 autorisant son Président à passer des conventions avec la Commune de Mametz concernant la mise en œuvre d'une délégation de transport scolaire pour desservir l'école, et en fixer les modalités financières,

**DECIDE**

-d'approuver la signature de conventions avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer organisant une délégation d'organisation du transport scolaire, et les modalités de contribution financière de la C.A.P.S.O. pour la mise en œuvre d'un transport scolaire destiné à desservir l'école des Tilleuls de Mametz,

-mandate Monsieur le Maire pour exécuter cette décision et signer, au nom de la Commune, la convention.

**DCM2020/47 - RELAIS « ORANGE » et « FREE »**

Monsieur le maire informe le conseil avoir rencontré Madame Manon SIDHOU de la S.N.E.F. qui cherche un lieu pour pouvoir procéder à l'implantation d'un relai destiné aux entreprises « Orange » et « Free » pour répondre aux besoins de couvertures des communes de Mametz et de Rebecques.

Monsieur le maire demande donc au conseil d'examiner cette demande et de proposer d'éventuels secteurs d'implantation en précisant que le lieu d'implantation doit être implanté dans un triangle figurant sur le document communiqué.

Après en avoir débattu, le conseil municipal rejoint la proposition de Monsieur MAËS correspondant au lieu d'implantation de l'ancienne station d'épuration, soit les parcelles référencées au cadastre A 412 ou A 995.

Cette possibilité sera transmise.

## DCM2020/48 - ACQUISITION IMMOBILIERE

Le Conseil Municipal,

Considérant la mise en vente des parcelles référencées au cadastre E 421, E 417, et E 658 d'une contenance de 2 248 m<sup>2</sup> au prix de 70 000 euros ;

Vu la situation de ce bien jouxtant les locaux des services techniques communaux ;

Considérant la possibilité d'y réaliser un parking, d'utiliser une partie du terrain pour y réaliser des jardins partagés ;

Considérant que l'acquisition de ce bien présente un intérêt communal ;

Vu le budget communal ;

### DECIDE

D'approuver l'acquisition des parcelles E 421 sur laquelle se trouve un bâtiment en très mauvais état, E 417 et E 658 avec la prise en charge des frais notariés, et mandate Monsieur le Maire pour procéder à l'exécution de cette décision.

## DCM2020/49 - REPAS ET COLIS DES « AINES »

L'adjoint au maire, Philippe MACHEN,

Rappelle au conseil municipal que le repas des « Aînés » est traditionnellement organisé en octobre, mais en raison de la crise sanitaire que le pays traverse et des mesures de distanciation sociale à respecter, du port du masque, l'impossibilité de danser... et au regard du dernier arrêté préfectoral, il apparaît compliqué d'organiser ce repas dans des conditions de sécurité pour les convives.

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur l'organisation ou non de ce repas le mois prochain.

Le conseil municipal,

Considérant l'impossibilité matérielle et les nombreux risques générés par le maintien de ce repas festif dans un contexte de crise sanitaire avéré,

Considérant les pouvoirs de police administrative du maire,

Décide, à l'unanimité de ne pas organiser ce repas.

Le conseil est également invité à se prononcer sur l'âge à partir duquel, les aînés sont invités à participer au repas organisé en leur honneur. Actuellement celui-ci est de 60 ans, alors que l'âge légal de départ en retraite est plus important, et les colis sont attribués aux personnes de 70 ans et plus n'ayant pas participé au repas.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, que dorénavant seront invités au repas des Aînés les personnes ayant l'âge légal de départ en retraite au 1<sup>er</sup> octobre de l'année (aujourd'hui 62 ans), mais que les colis seront attribués aux personnes n'ayant pas participé au repas et âgés de 68 ans et plus au 1<sup>er</sup> octobre de l'année.

Toutefois, à titre exceptionnel, et uniquement pour cette année 2020, en raison de l'impossibilité de maintenir l'organisation du repas des « Aînés », le conseil municipal décide par 12 voix, de délivrer un colis aux personnes âgées de 61 ans ou plus en 2020 (déjà conviées en 2019). La composition et la valeur du colis seront examinées ultérieurement.

## COMPTE RENDU DES ELUS

► **Monsieur Philippe MACHEN, informe :**

**Informatique** : Nous avons reçu le matériel informatique pour les écoles : 3 PC portables pour les professeurs ainsi qu'une valise informatique comportant 12 PC pour une mise en réseau. Nous avons également effectué une remise à niveau du réseau Quartz qui commençait à "dater". Le coût financier représentant 10.000 €

Les 87 tablettes pour les familles des élèves mametziens du CP au CM2 ont été livrées cette semaine et nous avons effectué la distribution ce vendredi 11 septembre. Le montant global de cette opération exceptionnelle est de 12.000 €.

Nous avons également fait l'acquisition pour la mairie de 3 PC avec un vidéoprojecteur et un écran pour un montant de 4.000 €.

La commande des 2 photocopieurs (un pour la mairie et un pour l'école) pour un montant de 6.900€ est passée. La livraison est prévue pour fin septembre.

**Prêts** : La commune a lancé des demandes auprès des banques pour un prêt de 200 K€ afin d'acheter les deux propriétés (M. Foulon Pierre à Mametz centre et M. Delehhede à Crecques). Nous attendons les retours et réunirons la commission des finances début octobre.

**Eglises** : Le coût de rénovation de l'église de Mametz-centre s'élève à 210 K€ T.T.C. avec une subvention de la CAPSO à hauteur de 52.678 € ; celui de Crecques s'élève à 160 K€ mais il reste le drainage périphérique, le pavage ainsi que l'accès handicapé à réaliser.

► **Monsieur le Maire informe :**

La rentrée des classes du mardi 1er septembre s'est bien déroulée dans le respect des règles sanitaires. Quelques mises au point ont été effectuées dès le jeudi avec un rappel de l'arrêté et un affichage concernant le port du masque pour les parents aux abords des différentes entrées de l'école. Le bus, la garderie et la cantine fonctionnent de façon satisfaisante en maintenant autant que possible les distanciations physiques. Le port du masque est obligatoire pour tout le personnel enseignant ainsi que le personnel communal même en maternel.

► **Monsieur Dominique MAËS, adjoint aux travaux indique :**

La réalisation prochaine d'un réseau pluvial et d'un aménagement piétonnier autour de l'Eglise de Crecques.

Les travaux seront réalisés par l'équipe travaux de la C.A.P.S.O., et les employés communaux à partir du 21 septembre 2020.

Il précise que les travaux de réhabilitation de l'Eglise de Marthes ont démarré le 31 août 2020 et sont réalisés par les équipes de l'Association Promotion et Reconnaissance par le Travail. Le délai prévisionnel est de 10 mois.

► **Madame FENES :**

« Je tiens tout d'abord à remercier les membres du conseil et les membre du C.C.A.S. pour l'aide apportée ce matin lors d'une livraison de produits frais de la banque alimentaire. En effet, ce matin nous avons reçu 3 tonnes de produits frais par camion réfrigéré devant le local de la banque alimentaire. Ce qui va permettre de diversifier les dotations dans notre commune avec de la viande, des légumes ainsi que des plats préparés.

D'autre part j'ai dépouillé l'enquête auprès des aînés. Au total 34 enquêtes m'ont été remises, les activités proposées ont eu du succès et d'autres activités se sont greffées à celles déjà proposées comme la généalogie, une marche pour les aînés, des suggestions pour l'aquagym d'Aire-sur-la-Lys, de la pétanque et bien d'autre encore.

Il va falloir que je réunisse le club des aînés et voir avec M. Lecigne, Président en place pour une nouvelle organisation du club avec probablement une mise en place de certaines activités par tout petit groupe ».

► **Madame Marie-Line TALLEUX indique :**

A l'occasion de la Ducasse a été prévu :

- Une petite brocante "Masquée"
- Une marche de 5 & 10 km sous la responsabilité de MAMETZ GYM FORM' (4€ dont 2 € remis à l'association des fêtes contre 1 Ecocup et 1 boisson gratuite)
- Un apéro en plein air étant donné le contexte
- Un repas avec réservation obligatoire, servi à table de maxi 10 personnes
- Des structures gonflables et jeux flamands dans la cour d'école sous la responsabilité de l'A.P.E. (les bénéfiques sont pour eux)
- Nous avons ajouté une restauration rapide (frites & américains saucisse) et des plats à emporter.

Tout ceci dans le respect des règles sanitaires...

A ce jour environ 125 plats réservés et une quarantaine d'inscrits à la brocante.

Enfin, Madame TALLEUX offre au nom de l'association des fêtes un « écopup » à chaque membre du conseil municipal.

► **Monsieur Sandy PAYEN informe les membres du conseil municipal que :**

- Le filet pare-ballons est reçu, il sera installé prochainement par les Services Techniques
- Parcours santé : 2 devis
  1. DECATHLON PRO (11 agrès) 5769€ T.T.C. 4807,50€ H.T.
  2. COMAT ET VALCO (8 agrès) 5640€ T.T.C. 4700€ H.T.Le parcours santé sera installé au printemps 2021
- Eco-pâturage : les moutons seront là jusque fin octobre pour revenir au printemps, au nombre de 10 contre 6 actuellement
- L'enclos à la Sauvagine sera réalisé pendant l'hiver
- La plantation des bulbes se fera soit le samedi 10 ou le 17 octobre.
- L'opération « Nettoyons la nature » aura lieu le vendredi 25 septembre avec la participation des élèves de l'école des Tilleuls.

► **Madame Hélène MITHIEUX informe :**

Le pôle petite enfance de la CAPSO pilote entre autres deux services que sont :

- Le Relais petite enfance animé par Mmes Herreng et Létendart : leur mission est d'apporter de l'aide aux assistantes maternelles (lien professionnel, formations...) et aux jeunes parents qui souhaiteraient aide ou information sur les différents types de garde pour leurs jeunes enfants.
- Le Roul'boutchou, mini crèche itinérante, qui a fait ses portes ouvertes à Mametz le mardi 7 septembre.

Il sera rédigé un compte rendu de ces deux services afin de le diffuser sur le site de Mametz et sur Facebook Mametz, pour information à la population.

Mme Aline Machen propose de mettre en place bénévolement des activités artistiques pour les 3-6 ans et les 6-10 ans (4 enfants par groupe), les mercredis et ce, à compter du mercredi 23 septembre, pour une durée encore indéterminée. Un affichage publicitaire est réalisé à la bibliothèque et à l'école. Un grand merci à elle pour cette initiative !

Concernant l'opération « un fruit à l'école », les consignes de subventionnement imposées par France Agrimer ont évolué. Les fruits ne peuvent plus être distribués au moment de la collation du matin mais pendant le repas de midi ou à la sortie de l'école pour le goûter. Il faut également distribuer dorénavant 2 ou 4 fruits par semaine. Elle indique être en cours d'étude de ce dossier. En attendant, les élèves de TPS à CE1 poursuivront leurs 4 collations par semaine avec des tartines uniquement.

DCM2020/40 - CONVENTION DE REPARTITION ET DE REVERSEMENT AUX COMMUNES DE LA SUBVENTION OBTENUE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET « SENSIBILISATION A LA DEFIBRILLATION SUR LE PAYS DE SAINT-OMER »

DCM2020/41 - AVIS SUR PROJET D'INSTALLATION D'EOLIENNES SUR LES COMMUNES DE NORRENT-FONTES ET RELY

DCM2020/42 - DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

DCM2020/43 - RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION ELECTORALE

DCM2020/44 - REFLEXION SUR LA FUTURE AFFECTATION OU DESTINATION DU LOCAL SIS SUR LA PARCELLE REFERENCEE AU CADASTRE B 743

DCM2020/45 - DEMANDE D'EMPLACEMENT ET D'INSTALLATION D'UN COMMERCE AMBULANT

DCM2020/46 - CONVENTION PORTANT SUR LES MODALITES DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER AU SERVICE DE TRANSPORTS SCOLAIRES ORGANISE PAR LA COMMUNE DE MAMETZ EN VUE D'ASSURER LA DESSERTE DE L'ECOLE COMMUNALE

DCM2020/47 - RELAIS « ORANGE » et « FREE »

DCM2020/48 - ACQUISITION IMMOBILIERE

DCM2020/49 - REPAS ET COLIS DES « AINES »